

Les services médicaux d'urgence

Référence: Pennell, J. "Paramedic lobbying to change privatized ambulance service". *The Nor'wester*, August 8, 2007.

Mots-clés : influence; services médicaux; urgence

Contexte :

Un ex-employé d'une entreprise privée de services d'ambulance de Terre-Neuve-et-Labrador a entrepris des activités de lobbying afin d'améliorer les conditions de travail du personnel des services médicaux d'urgence (SMU).

Problème identifié :

Les employés des SMU travaillant pour des entreprises privées de services d'ambulance ne disposent pas d'avantages sociaux : ils doivent faire du temps de garde sans être rémunérés, les heures supplémentaires sont payées à un taux de rémunération normal, ils ne bénéficient d'aucun jour de congé de maladie payé et ils n'ont aucun type de régime de santé ou de régime de retraite.

Causes du problème :

Ces entreprises privées n'ont aucun compte à rendre à une autorité supérieure, elles peuvent disposer des profits comme elles l'entendent et, bien souvent, le matériel médical est désuet et il n'est pas remplacé. L'employé en question avait décidé d'adhérer à un syndicat afin d'améliorer les conditions de travail des salariés de sa profession dans le milieu privé et cela lui valut d'être remercié de ses services par la compagnie lorsque celle-ci eut vent des intentions de son employé.

Objectifs à atteindre :

Il existe trois types d'emploi dans le milieu des SMU : le personnel peut travailler dans les hôpitaux, pour les services communautaires d'ambulance ou encore pour des entreprises privées. Dans les deux premiers cas, le personnel des SMU travaille pour des organisations gouvernementales et a droit à tous les avantages sociaux, contrairement aux employés du milieu privé qui, eux, n'y ont pas droit. L'objectif à atteindre est que tous les employés des SMU soient traités sur le même pied d'égalité, quelle que soit l'organisation pour laquelle ils travaillent.

Solution envisagée :

Une solution qui pourrait être envisagée serait de prendre exemple sur d'autres provinces au Canada où les organisations privées offrant des services d'ambulance doivent rendre des comptes à leur gouvernement et justifier leurs profits.

Mise en œuvre de la solution :

Afin de corriger le problème, cet ancien employé a entrepris de nombreuses démarches de lobbying : il a effectué plusieurs appels à des politiciens et a décidé, pour appuyer la cause, de créer un groupe de soutien sur le réseau social numérique Facebook. On dénombre jusqu'à maintenant plus de cinq cents personnes abonnées à cette page.